

Certificat
Label Produit Biosourcé
N° FR/23/07/22/25

En application des règles générales et du référentiel du Label Produit Biosourcé,

la société :

Raison sociale : **Knauf SAS**

Siège social : KNAUF SAS, Zone d'activités, 68600 WOLFGANTZEN

est autorisée à apposer la marque « Produit Biosourcé, filière française » sur le produit, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale :

1 – DALLE ACOUSTIQUE EN LAINE DE BOIS

ORGANIC

ORGANIC AUTHENTIC

FIBRALITH

2 – Complexe bois-ciment + polystyrène

FIBRA ULTRA FM/Typ2

FIBRA ULTRA FC/Typ3

FIBRA ULTRA+ FM/Typ2

FIBRA ULTRA+ FC/Typ3

3 – Complexe bois-ciment + laine de roche

ORGANIC MINERAL

ORGANIC MINERAL AUTHENTIC

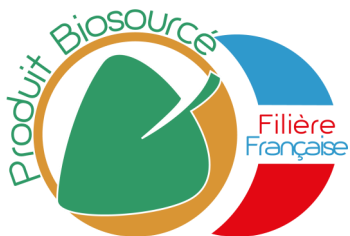
4 – Complexe bois-ciment + polystyrène + laine de roche

FIBRASTYROC+ PHONIK

et fabriqué par les usines de :

KNAUF Fibre, 14 Rte de Palante, 70200 La Cote





Certificat
Label Produit Biosourcé
N° FR/23/07/22/25

avec les caractéristiques certifiées ci-dessous :

1 - DALLE ACOUSTIQUE EN LAINE DE BOIS : 41%

ORGANIC

ORGANIC AUTHENTIC

FIBRALITH

2 - Complexe bois-ciment + polystyrène : 25%

FIBRA ULTRA FM/Typ2 épaisseurs jusqu'à 150 mm

FIBRA ULTRA FC/Typ3 épaisseurs jusqu'à 135 mm

FIBRA ULTRA+ FM/Typ2 épaisseurs jusqu'à 200 mm

FIBRA ULTRA+ FC/Typ3 épaisseurs jusqu'à 225 mm

3 - Complexe bois-ciment + laine de roche : 25%

ORGANIC MINERAL ensemble des épaisseurs (50mm, 75 mm, 100mm)

ORGANIC MINERAL AUTHENTIC ensemble des épaisseurs (50mm, 75 mm, 100mm)

4 - Complexe bois-ciment + polystyrène + laine de roche : 25%

FIBRASTYROC+ PHONIK épaisseurs jusqu'à 180mm

Et pour tous les produits : « Filière Française »

Ce certificat atteste que ce produit a fait l'objet d'un audit sur le site de fabrication, suivant la méthode du bilan matières, telle que décrite dans la EN 16785-2 :2018 « Produits biosourcés —Teneur biosourcée —Partie 2 : Détermination de la teneur biosourcée à l'aide de la méthode basée sur le bilan matières », ou la méthode de détermination de la teneur biosourcée par une analyse au radiocarbone, telle que décrite dans la EN 16785-1 :2016 « Produits biosourcés —Teneur biosourcée —Partie 1 : Détermination de la teneur biosourcée par une analyse au radiocarbone et une analyse élémentaire ».

Ce certificat est valable jusqu'au 19 juillet 2024.

Pour le Comité de Label
Yves Hustache

